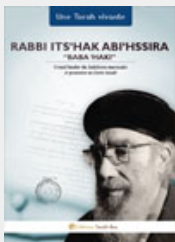




Torah écrite (pentateuque) - Deutéronome

Chapitre 22

- 22,1 "Tu ne dois pas voir le bœuf ou la brebis de ton frère égarés et te dérober à eux: tu es tenu de les ramener à ton frère.
- 22,2 Que si ton frère n'est pas à ta portée, ou si tu ne connais pas le propriétaire, tu recueilleras l'animal dans ta maison, et il restera chez toi jusqu'à ce que ton frère le réclame; alors tu le lui rendras.
- 22,3 Et tu agiras de même à l'égard de son âne, de même encore à l'égard de son manteau, de même enfin à l'égard de toute chose perdue par ton frère et que tu aurais trouvée: tu n'as pas le droit de t'abstenir.
- 22,4 Tu ne dois pas voir l'âne ou le bœuf de ton frère s'abattre sur la voie publique et te dérober à eux: tu es tenu de les relever avec lui.
- 22,5 Une femme ne doit pas porter le costume d'un homme, ni un homme s'habiller d'un vêtement de femme; car l'Éternel, ton Dieu, a en horreur quiconque agit ainsi.
- 22,6 Si tu rencontres en ton chemin un nid d'oiseaux sur quelque arbre ou à terre, de jeunes oiseaux ou des œufs sur lesquels soit posée la mère, tu ne prendras pas la mère avec sa couvée:
- 22,7 tu es tenu de laisser envoler la mère, sauf à t'emparer des petits; de la sorte, tu seras heureux et tu verras se prolonger tes jours.
- 22,8 Quand tu bâtiras une maison neuve, tu établiras un appui autour du toit, pour éviter que ta maison soit cause d'une mort, si quelqu'un venait à en tomber.
- 22,9 N'ensemence pas ton vignoble de graines hétérogènes, si tu ne veux frapper d'interdit la production entière: le grain que tu auras semé et le produit du vignoble.
- 22,10 Ne laboure pas avec un bœuf et un âne attelés ensemble,
- 22,11 Ne t'habille pas d'une étoffe mixte, mélangée de laine et de lin.
- 22,12 Tu te feras des cordons en franges aux quatre coins du vêtement dont tu te couvres.
- 22,13 Si un homme, ayant épousé une femme et cohabité avec elle, la prend en haine,
- 22,14 invente contre elle des prétextes d'accusation et répand sur son compte un bruit calomnieux, en disant: "Cette femme, je l'ai épousée; et en m'approchant d'elle, je ne l'ai point trouvée vierge",
- 22,15 le père et la mère de la jeune femme se nantiront des preuves de sa virginité, qu'ils produiront devant les anciens de la ville, au tribunal.
- 22,16 Et le père de la jeune femme dira aux anciens: "J'avais donné ma fille pour épouse à cet homme, et il l'a prise en haine;
- 22,17 et maintenant il invente des prétextes d'accusation, disant: "Je n'ai pas trouvé chez ta fille le signe de la virginité." Or, voici la preuve de la virginité de ma fille!" Et ils déploieront le drap devant les anciens de la ville.
- 22,18 Alors, les anciens de cette même ville se saisiront de l'homme et le châtieront;
- 22,19 et ils le condamneront à payer cent sicles d'argent, qu'ils remettront au père de la jeune femme, parce qu'il a émis un bruit calomnieux sur une vierge d'Israël; de plus, elle restera sa femme, il ne pourra la répudier de sa vie.
- 22,20 Mais si cette accusation était vraie, si la jeune femme n'a pas été trouvée vierge,
- 22,21 on la conduira à l'entrée de la maison de son père, et les gens de sa ville la lapideront jusqu'à ce que mort s'ensuive, pour avoir commis une infamie en Israël en se prostituant dans la maison paternelle. Et tu extirperas ainsi le mal du milieu de toi.



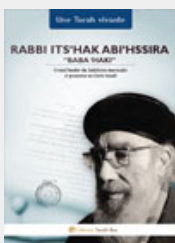
Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



- 22,22 Si un homme est surpris ayant commerce avec une femme mariée, ils mourront tous deux également, l'homme qui a eu commerce avec la femme, ainsi que cette dernière. Et tu feras disparaître ce mal en Israël.
- 22,23 Si une fille vierge est fiancée à quelqu'un, et qu'un homme, la rencontrant dans la ville, cohabite avec elle,
- 22,24 vous les conduirez tous deux à la porte de cette même ville et les ferez mourir par lapidation: la jeune fille, par la raison qu'elle n'a pas crié à l'aide, étant en pleine ville; et l'homme, par la raison qu'il a abusé de la femme d'autrui. Et tu extirperas le mal du milieu de toi.
- 22,25 Mais si c'est dans les champs que l'individu a rencontré la jeune fiancée, s'il lui a fait violence en cohabitant avec elle, cet homme qui a cohabité avec elle mourra seul;
- 22,26 et à la jeune fille tu ne feras rien: elle n'a rien commis qui mérite la mort. Car, comme si un homme se jetait sur un autre et le tuait traîtreusement, ainsi s'est passée la chose.
- 22,27 En effet, c'est dans la campagne que l'a rencontrée; la jeune fille aura crié, mais personne n'a pu la secourir.
- 22,28 Si un homme, rencontrant une fille vierge non fiancée, la surprend et abuse d'elle et qu'ils soient pris sur le fait,
- 22,29 l'homme qui a eu commerce avec elle donnera au père de la jeune fille cinquante sicles d'argent, et elle deviendra sa femme, parce qu'il l'a violée; il ne pourra la répudier de sa vie.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions